



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Mauritanie

Question écrite n° 46393

Texte de la question

Les autorités de la République islamique de Mauritanie restent toujours et encore silencieuses, en ce mois d'août, au sujet de l'arrestation en début de ce même mois de quelque vingt militaires et civils mauritaniens soupçonnés d'avoir fomenté un coup d'État. Ce groupe de personnes, qui comprend des officiers de l'armée, constituerait une « connexion intérieure » des auteurs de la tentative de putsch avortée du 8 juin 2003 basés à l'extérieur, selon une source militaire qui a requis l'anonymat. Le groupe, arrêté lundi matin à Nouakchott, serait impliqué dans un supposé vaste plan de déstabilisation du régime du président Maaouiya Ould Taya. L'Union des forces du progrès (UFP), parti d'opposition, a déploré suite à ces événements, le silence officiel, estimant que « ces événements prouvent l'urgence de trouver une solution politique à la crise et d'élaborer un consensus pour restaurer la cohésion nationale ». Compte tenu de cette situation confuse, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui faire le point sur la situation relevée par notre représentation sur place à Nouakchott, et de lui préciser les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

A partir du 9 août 2004, les autorités mauritaniennes ont procédé à une quarantaine d'arrestations d'officiers mauritaniens, soupçonnés d'avoir projeté un coup d'Etat pendant la visite en France du président Ould Taya à l'occasion des commémorations du débarquement de Provence. Certains ont été relâchés depuis, mais vingt-deux restent en détention. Une enquête est actuellement en cours d'instruction par la justice mauritienne et ne peut par conséquent être commentée. Sur la question des droits de l'homme en Mauritanie, la France use pleinement de son influence auprès des autorités locales, en relayant avec force un message allant dans le sens de la consolidation de l'État de droit et d'un meilleur respect des procédures. Depuis l'élection présidentielle de novembre 2003, la France a été ainsi l'un des premiers États à appeler le Président mauritanien à oeuvrer en faveur d'une ouverture et d'un dialogue associant l'ensemble des sensibilités nationales, pour le développement et le bien-être de son pays. La France encourage ainsi les mesures d'ouverture annoncées par le Président mauritanien lors de son discours de Kiffa en juillet 2004. En septembre 2004, M. Barnier a rencontré son homologue mauritanien en marge de l'assemblée générale de l'ONU à New York et a rappelé la position française. En outre, les questions liées au respect des droits humains figureront à l'ordre du jour de la prochaine commission mixte franco-mauritienne, qui devrait se tenir en 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46393

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2004, page 6935

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 743